

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-Verbal de la Séance du 25 Février 2025.

Le Conseil Municipal s'est réuni, en session ordinaire, le 25 Février 2025 à 18 Heures 30, selon convocation du 18 Février 2025, sous la présidence de M. Alain JOUANNY, Maire.

Présents : JOUANNY Alain, DELPEUCH Dominique, DRU Marie-Louise, GRIFFON Bernard MAILLASSON Amédée, ALBIERO Michelle, BELLARBRE Marlène, BOUYAT Quentin, GAGNEUX Jérôme, LABARRE Nathalie, PEYRAT Marie-Christine, PINARDON Monique, QUERAUD Michel, TROMPEAU Séverine

Absente: WERKOFF Julia.

Le quorum étant atteint M. le Maire ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Madame LABARRE Nathalie

M. le Maire fait lecture de l'ordre du jour :

- 1 - Approbation du procès-verbal du 13 Février 2025
- 2 - Approbation des Comptes Financiers Uniques 2024 :
 - Lotissement Les Bouguillons
 - Lotissement La Pérelle
 - SSLF réseau de chaleur et production d'eau chaude
 - Commune
- 3 - Questions et informations diverses

Monsieur le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Commission Appel d'Offres

1 – Approbation du procès-verbal du 13 Février 2025

Madame LABARRE informe que dans la dernière page du PV la date du 26 Juin est indiquée pour le pot des nouveaux arrivants mais qu'il s'agit d'un jeudi. Rectifier la date par le Samedi 28 Juin 2025 à 11h.

Adopté à l'unanimité.

2 – Approbation des Comptes Financiers Uniques 2024

Madame DELPEUCH demande qui souhaite être président pour faire procéder au Vote des CFU.

M. MAILLASSON est élu à l'unanimité.

Madame DELPEUCH rappelle qu'avant le Conseil Municipal votait le Compte Administratif (Compte de l'ordonnateur) et le Compte de Gestion (Compte du Trésorier). Maintenant les deux sont globalisés sous le même document : le Compte Financier Unique (CFU).

➤ Lotissement Les Bouguillons

Madame DELPEUCH Adjointe au Maire présente les comptes du budget du Lotissement Les Bouguillons :

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
Recettes	Prévision budgétaire totale	53 060,18	86 017,27	139 077,45
	Recettes réalisées	50 991,55	4 387,00	55 378,55
	Restes à réaliser	-		-
Dépenses	Prévisions budgétaire totale	53 060,18	86 017,27	139 077,45
	Dépenses réalisées	-	50 991,55	50 991,55
	Restes à réaliser	-		-
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	50 991,55	-46 604,55	4 387,00
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-4 775,24	-32 957,09	-37 732,33
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	46 216,31	-79 561,64	-33 345,33
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-		-
Résultat cumulé	Excédent/déficit (+/-)	46 216,31	-79 561,64	-33 345,33

Madame DELPEUCH informe que les deux derniers terrains ont été vendus en 2024 mais que l'écriture d'un seul est passée sur l'exercice 2024. Le terrain restant sera passé sur 2025 suite à un manque de justificatif comptable.

M. QUERAUD demande si toutes les parcelles sont vendues.

Madame DELPEUCH lui répond que « oui ».

Madame PEYRAT demande pourquoi était inscrit 19 300.41 € en vente de terrains en recettes de fonctionnement alors qu'une vente en réalisations représente 4 386.67 €.

Madame DELPEUCH informe que les budgets annexes sont établis par la trésorerie car ce sont des budgets complexes avec de la gestion de stock. Elle répond qu'il s'agit d'une estimation faite par la trésorerie.

Madame PEYRAT souligne que c'est compliqué à comprendre.

M. JOUANNY quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité.

➤ Lotissement La Pérelle

Madame DELPEUCH Adjointe au Maire présente les comptes du budget du Lotissement La Pérelle :

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
Recettes	Prévision budgétaire totale	98 491,00	80 635,00	179 126,00
	Recettes réalisées	-	-	-
	Restes à réaliser			-
Dépenses	Prévisions budgétaire totale	98 491,00	80 635,00	179 126,00
	Dépenses réalisées		1 000,20	1 000,20
	Restes à réaliser	-	-	-
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-	-1 000,20	-1 000,20
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-17 856		-17 856
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	-	-1 000,20	-1 000,20
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-		-
Résultat cumulé	Excédent/déficit (+/-)	-	-1 000,20	-18 856.20

Madame DELPEUCH informe que le marché va être lancé dans l'année et que c'est pour cela qu'il n'y a aucune réalisation en 2024.

M. JOUANNY quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité.

➤ **SSLF réseau de chaleur et production d'eau chaude**

Madame DELPEUCH Adjointe au Maire présente les comptes du budget SSLF réseau de chaleur et production d'eau chaude :

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
Recettes	Prévision budgétaire totale	285 136,00	71 923,00	357 059,00
	Recettes réalisées	156 640,00	38 561,98	195 201,98
	Restes à réaliser			-
Dépenses	Prévisions budgétaire totale	285 136,00	71 923,00	357 059,00

	Dépenses réalisées	223 589,62	42 452,18	266 041,80
	Restes à réaliser			-
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-66 949,62	-3 890,20	-70 839,82
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	91 890,18	754,23	92 644,41
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	24 940,56	-3 135,97	21 804,59
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-		-
Résultat cumulé	Excédent/déficit (+/-)	24 940,56	-3 135,97	21 804,59

Madame LABARRE demande pourquoi en dépenses de fonctionnement le 6021 est intitulé comme le 6061 et si l'un des deux ne peut pas être supprimé. Il lui est répondu que la différence d'imputation a été demandée par la Trésorerie.

Madame PEYRAT demande ce qu'il en est pour l'amortissement.

Madame DELPEUCH répond que l'amortissement a été délibéré sur 20 ans.

M. JOUANNY informe le Conseil Municipal qu'il reste à percevoir la subvention de l'ADEME : 20 % versé après une année de fonctionnement de la chaufferie. Ce reste à percevoir est versé en fonction de la consommation et de la pollution.

M. QUERAUD demande la comparaison entre le fioul et les granulés.

M. JOUANNY répond que le fioul coûtait à l'EHPAD environ 47 000 € alors que les granulés coûtent 25 000 €.

Madame PEYRAT demande à quoi correspond le changement des pièces.

M. JOUANNY répond que lors du marché, les anciens servomoteurs n'ont pas été remplacés. Suite à une fuite, un servomoteur a dû être changé. Il ajoute que suite à un incident de légionnelles dans une douche à l'EHPAD, un mitigeur choc a été installé à la demande de l'ARS ceci étant une obligation. Ce système permet de faire des chocs à environ 70°C toutes les nuits entre 2h et 3h du matin. Il précise que les pommeaux de douche vont être régulièrement intervertis et nettoyés.

M. JOUANNY quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité.

➤ **Budget de la Commune :**

Madame DELPEUCH Adjointe au Maire présente les comptes du budget de la Commune :

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
Recettes	Prévision budgétaire totale	1 884 142,90	1 815 651,69	3 699 794,59
	Recettes réalisées	1 169 182,43	1 515 899,24	2 685 081,67
	Restes à réaliser	249 512,20		249 512,20
Dépenses	Prévisions budgétaires totales	1 884 142,90	1 774 769,69	3 658 912,59
	Dépenses réalisées	1 405 195,45	1 360 785,97	2 765 981,42
	Restes à réaliser	7 150,56		7 150,56
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-236 013,02	155 113,27	-80 899,75
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	150 141,54	351 135,69	501 277,23
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	-85 871,48	506 248,96	420 377,48
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	242 361,64		242 361,64
Résultat cumulé	Excédent/déficit (+/-)	156 490,16	506 248,96	662 739,12

Madame BELLARBRE demande si l'assurance dommages-ouvrages concerne la construction du Tiers-Lieu.

Madame DELPEUCH et M. JOUANNY répondent que « oui ».

Madame PEYRAT demande pourquoi il y a moins de dépenses à l'article 61521 et plus à l'article 615221.

M. JOUANNY répond que pour l'article 61521 il n'y a plus d'achat de tapis de fleurs, fleurs, terreau car nous avons mis des vivaces. Concernant l'article 615221 beaucoup de travaux en régie ont été faits sur les bâtiments comme les salles de classe des écoles, le préau de la maternelle, la gendarmerie, le bureau du Maire.

Madame PEYRAT demande confirmation que la commune n'emploie plus de contrats aidés.

Madame DELPEUCH répond que « non »

Madame PEYRAT demande s'il y a eu des titularisations à la fin des contrats aidés.

Madame DELPEUCH répond que Mme CHABANI Julia a été recrutée.

Madame PEYRAT demande s'il s'agit bien d'un changement d'article pour la subvention au CCAS.

Madame DELPEUCH répond que « oui ». Elle ajoute que la différence à l'article 7067 est due à un changement d'imputation des frais de scolarité qui sont maintenant à l'article 74748. Elle informe que la subvention de la région sera versée en octobre 2025. (compte 7472)

M. JOUANNY informe que les travaux de voirie n'ont pas tous été effectués car un agriculteur doit faire des travaux de raccordement d'un bâtiment photovoltaïque.

Madame LABARRE demande quand les travaux concernant le réseau d'eau potable au village de « Les Rebras » vont être réalisés.

M. JOUANNY répond que la commune n'a pas la main sur ces travaux mais qu'il s'agit du Syndicat COUL GART EAU.

Madame BELLARBRE demande si le montant réalisé concernant la Halle des Sports concerne les études.

Madame DELPEUCH répond qu'il s'agit des études de l'avant-projet sommaire établi par l'architecte sur le travail déjà réalisé.

M. JOUANNY ajoute qu'il faut attendre de connaître les éventuelles subventions attribuées par les financeurs pour prendre une décision et que le projet est donc bloqué.

Adopté à l'unanimité.

Madame LABARRE demande que des entêtes soit ajoutées sur chaque colonne du tableau des consommations d'électricité.

Madame ALBIERO demande si l'éclairage public du village de Puifférat est inclus dans le point de livraison Route de Puifférat/Lotissement Les Garennes.

M. JOUANNY répond que c'est probable.

Madame PEYRAT demande que dans le tableau du suivi de carburant soit ajouté le kilométrage des véhicules.

3 – Commission Appel d'Offres

M. JOUANNY informe le Conseil Municipal que la Préfecture demande de reprendre la délibération portant sur les Commissions car il manque un suppléant à la Commission Appel d'Offres. Il demande qui souhaite en faire partie. Madame BELLARBRE se propose. Madame PEYRAT pense que l'opposition doit être représentée. De ce fait, elle se porte également candidate comme titulaire et M. QUERAUD comme suppléant.

Questions Diverses

Madame LABARRE demande si la Mairie a été destinataire d'un courrier confirmant la réouverture d'une classe pour la rentrée 2025-2026.

M. JOUANNY répond que la Mairie n'a rien reçu à ce jour.

Fin de séance 19H50

La secrétaire de séance,

N. LABARRE



Le Maire,

A. JOUANNY